



ASSISTANT PARTAGE Discipline médicale : INFECTIOLOGIE

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil - CH de Dreux

Le centre hospitalier Victor-Jousselin de Dreux est un établissement public de santé au service d'une population de 140 000 habitants. Situé au carrefour de trois régions (Centre-Val de Loire, Ile-de-France et Normandie) et quatre départements (Eure-et-Loir, Yvelines, Eure et Seine-Maritime), et à 35 minutes de Chartres et 50 minutes de Paris (train direct de la gare Montparnasse), il est le premier employeur de l'agglomération avec plus de 2 000 professionnels dont 276 médecins.

Doté d'un plateau technique complet, le centre hospitalier de Dreux offre toute la gamme de diagnostic et de soins en médecine, chirurgie et obstétrique ainsi que les soins de suite et de longue durée.

Siège départemental du SAMU, du Cegidd, du centre AMP, il est aussi un établissement de référence pour de nombreuses spécialités et a ouvert le premier centre de simulation en santé d'Eure-et-Loir.

Le centre hospitalier comprend par ailleurs une unité de recherche clinique et accueille chaque année des internes de 3e cycle.

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Infectiologie au CH DREUX

Pôle de rattachement : Admissions non programmées

Chef de service : Claire POIRIER clpoirier@ch-dreux.fr tel : 0237517338

Composition de l'équipe médicale :

- 1 PH TP : Dr Claire POIRIER

Plateau technique : Scanner, IRM, Laboratoire de microbiologie

4. Présentation du service du CHU de Tours

Nom du service : Service de Médecine Infectieuse

Pôle de rattachement : Médecine

Chef de service : Pr Louis BERNARD, louis.bernard@univ-tours.fr

Composition de l'équipe médicale : 1 PU-PH, 1 MCUPH, 4 PH, 2 CCA, 1 Assistant, 5 internes

Nombre de lits : 20

Autres : Activité de dépistage (CeGGID) vaccination-prévention (Centre de Vaccination Publique -Centre de

Vaccination Internationale) Centre de Référence Infections Ostéo-Articulaire(CRIOGO), Avis Infectieux
5. Missions confiées
<p>Chef de service CHU de Tours en accord avec Chef de service CH de Dreux</p> <p>Participer : avis en infectiologie suite à la demande des praticiens, de la pharmacie ou du Comité de Lutte des Infections nosocomiales (CLIN)</p> <p>Participer à la prise en charge dès les urgences pour les patients relevant de l'infectiologie (avis rapide au sein du service d'urgence, plages de consultation rapides pour les patients ayant consulté aux urgences...)</p> <p>Participer à la rédaction et à la révision de protocoles de prise en charge en Infectiologie</p> <p>Participer aux consultations externes en Infectiologie</p> <p>Participer à la Prise en charge multidisciplinaire comme le pied diabétique</p> <p>Participer au développement du CEGIDD</p> <p>Participer à l'activité d'hôpital de semaine en infectiologie</p> <p>Participer à l'activité du développement des consultations du VIH</p> <p>Participer à l'activité du CLAT</p> <p>Participer à l'activité du centre de vaccination</p> <p>Participer à l'interface avec la ville, en favorisant le développement des alternatives à l'hospitalisation, en facilitant l'accessibilité à l'offre de soins hospitalière pour la médecine de ville, et en participant au conseil en antibiothérapie en ville</p> <p>Participer aux formations en Infectiologie : nouveaux internes, étudiants en soins infirmiers, médecins de ville</p> <p>Participer à l'activité de télémédecine</p> <p>Participer au respect du bon usage des antibiotiques : réévaluation de l'antibiothérapie après 72 heures, RMM, CREX</p>
6. Les compétences à développer
Autonomie dans la démarche diagnostique et la prise de décision thérapeutique en infectiologie
7. L'organisation de la permanence des soins
N.C.
- Au CHU de Tours : Dimanche et jour férié matin 8h30-12h30
8. Les valences (enseignement/ recherche)
Participation à des protocoles de recherche en Infectiologie en lien avec les sociétés savantes, le CHU de TOURS et l'unité de recherche clinique de DREUX (URC)
9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
<p>Mise à disposition d'un bureau partagé dans le service avec poste informatique</p> <p>Mise à disposition bibliothèque médicale informatisée avec abonnements toutes spécialités accessibles.</p>
10. Logement par l'établissement d'accueil
Mise à disposition logement à l'internat du CH de Dreux
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
Possibilité de prolonger son assistantat spécialisé après la période de l'assistantat partagée au CH de Dreux
12. Rémunérations, prime d'exercice territorial
<p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
13. Prise en charge des frais de déplacement
Oui selon le barème réglementaire

14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé

Participation actives protocoles régionaux
Participation active aux séminaires régionaux dans la spécialité
Visioconférence